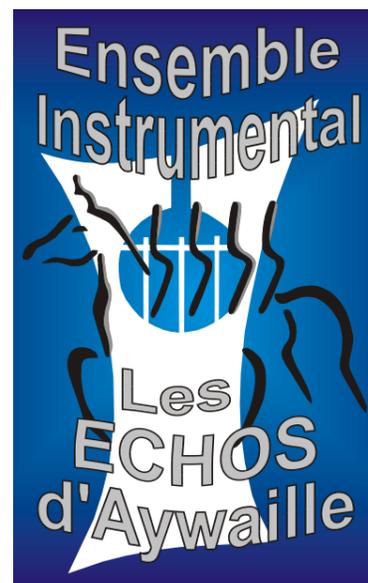


# 1849



## Des "Fanfares d'Aywaille" à L'Ensemble Instrumental les "Echos d'Aywaille"

# 2009



## Préface

*Ce dossier a été réalisé en s'inspirant :*

- *de l'historique établi par Charles Lambercy à l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la société.  
Comme celui-ci l'indiquait, le texte élaboré à l'époque avait été rédigé sur base des documents existant encore après l'incendie de la bibliothèque et le pillage des archives pendant les guerres de 14-18 et 40-45.*
- *du complément établi par Jules Dispa à l'occasion de différents anniversaires*
- *du document "Il était une fois les Echos" concocté par Alphonse Tavier en 1996 pour le journal mensuel des "Echos de l'Amblève"*
- *d'un reclassement des archives accumulées*
- *d'une relecture des Procès Verbaux de réunions dont le plus ancien date de 1876*

*ANNEXE I : Les dirigeants depuis la fondation*

*ANNEXE II : Les concours*

# 1849

La société fut fondée en 1849 en l'école Communale d'Aywaille sous l'appellation

## "LES FANFARES D'AYWAILLE"

La Présidence fut confiée à Odon Salmon et la direction musicale à Monsieur Meuron auteur bien connu de la fantaisie sur "Les Cramignons Liégeois". C'est sous l'impulsion de ce dernier que la société groupera bientôt tout ce qu'Aywaille comptait comme musiciens. Pour assurer l'avenir de la société une école de musique fût rapidement créée sous la direction de messieurs Septroux et Merten instituteurs.

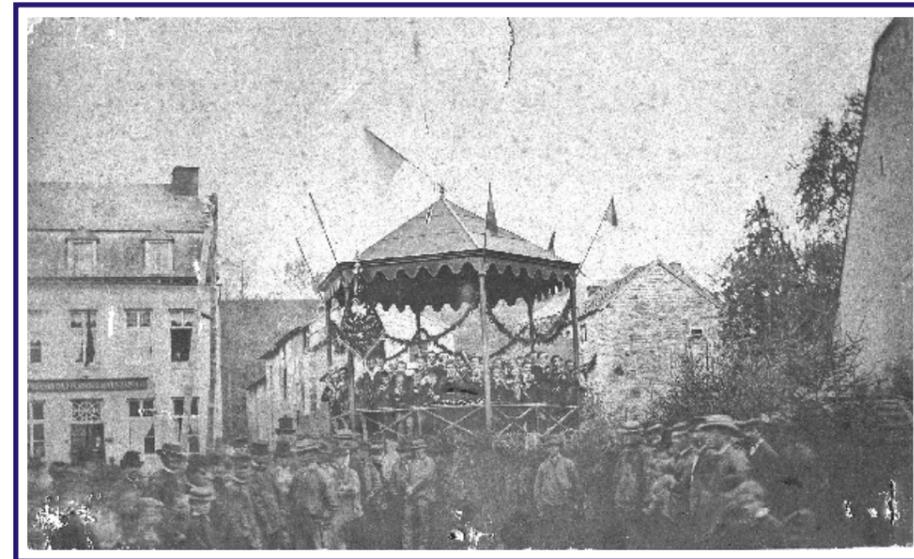


A la fondation. Photo prise devant le Château Moxhon à Dieupart

## 1850 - 1875

La société participe à de nombreux tournois et festivals musicaux.

En 1861, la présidence est confiée à Charles Lambercy et Michel Wilmotte lui succédera en 1874.



1874 Inauguration d'un kiosque portatif au fond de la Place d'Aywaille à l'initiative du fils du Bourgmestre François Cornesse

## 1876

Elle élit domicile rue de la Gendarmerie en la maison Lagasse exploitée par M. Graillet. (établissement situé à côté de l'Hôtel du Parc qui ensuite deviendra l'Hôtel Albert Premier, le Phare, plus récemment La Seigneurie de l'Amblève et actuellement L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) de la Commune d'Aywaille).

Elle prend le titre de **"FANFARE LES ECHOS DE L'AMBLEVE"**

En 1878, suite à la démission de Michel Wilmotte, Emile Moxhon accède à la présidence.

## 1880

Extrait de "Aywaille 500"

Cette année est un peu secouée par ce qu'il a été convenu d'appeler le début de la lutte scolaire. Cet incident disons politique provoque des animosités locales et des décisions malheureuses. Le conseil communal rejette la création d'une école moyenne qui lui est proposée par l'Etat. Le réseau d'enseignement local se divise. Même les mélomanes se joignent au mouvement séparatiste et un "essaimage" de musiciens de la fanfare "Les Echos de l'Amblève" sera à la base de la naissance de "Sainte Cécile".

## 1881

Le comité est rénové et réagit sous l'impulsion de Joseph Thiry, Charles Lambercy et Alphonse Widar. Un inventaire du matériel est fait et tous les instruments en possession d'éléments incertains doivent être rentrés à la société.

Un recrutement de musiciens est décidé. Les hameaux et villages environnants sont prospectés. Un règlement d'ordre intérieur réglementant les répétitions devra être établi.

Dans son PV du 22 mai et sur proposition du Président d'examiner la conduite tenue par Monsieur Septroux, Directeur de la société et quatre de ses membres, il a été décidé à l'unanimité de révoquer celui-ci parce qu'il n'avait pas fait observer le règlement ni même fait la moindre démarche afin d'empêcher ses élèves de se rendre à la procession le premier dimanche de mai et d'y exécuter plusieurs morceaux. Quant aux membres exécutants ils auront à signer et respecter le règlement.

# 1882

En sa séance du 5 janvier, un nouveau règlement d'ordre intérieur est approuvé à l'unanimité par les membres du comité.

Article 1<sup>er</sup>. Les membres exécutants doivent être présents dans la salle à l'heure fixée pour les répétitions.

Ils seront tenus de suivre les leçons générales et particulières avec la plus grande assiduité.

Les absences provenant de la négligence pourront entraîner l'exclusion de la société.

Article 2. Leur conduite et leur attitude doivent être décentes et polies non seulement lorsqu'ils sont réunis pour une exécution mais encore dans leurs rapports particuliers.

Article 3. Il est strictement défendu de fumer dans la salle de répétitions.

Article 4. Pendant les leçons, l'accès de la salle est interdit aux personnes étrangères à la société.

Un cabinet spécial est réservé aux membres honoraires.

# 1884 - 1885

En octobre 1884, Léon Leboutte accède à la Présidence.

En vue de fêter les 25 ans du drapeau, le comité décide d'organiser, les 15 & 16 août 1885, un festival d'harmonies, de fanfares et de chant d'ensemble.

Une invitation est envoyée à monsieur Carpentier Président de Ste Cécile pour prendre part à cette fête. Vu la réponse de celui-ci demandant que le comité organisateur du festival soit pris à part égale dans les 2 sociétés, que le programme soit réalisé de commun accord et que les 2 sociétés figurent ensemble sur les affiches, la commission décide qu'elle ne peut accepter ces propositions.

En définitive, ce festival sera déplacé au 6 septembre à la demande de la société agricole de l'est du pays qui désire organiser une exposition agricole "Concours de bétail à Aywaille".

Article 5. Il est défendu de jouer de l'instrument:  
1<sup>o</sup> Dans la salle lorsqu'il y a un repos entre deux morceaux;

2<sup>o</sup> à l'extérieur soit en se rendant à une leçon soit en retournant à son domicile.

Article 6. Les instruments doivent être tenus dans un état constant de propreté, les membres seront responsables de toute dégradation provenant de leur négligence.

En séance, à Aywaille, au local Des Echos De l'Emblème, Date que Dessus.

Pour la Commission.

Le Secrétaire  
A. Moxhon

Pour le Président  
Le Vice-Président.

L. Moxhon

Par décision de la Commission, il est arrêté que le règlement d'ordre Intérieur restera affiché au local de la Société.

Il nécessitera l'installation de 4 kiosques. Une demande d'un second subside est adressée à l'administration communale et le déficit sera comblé par Emile Moxhon devenu Président d'Honneur.

Le 2 août 1885 la société se présente au Festival International d'Anvers et donne également ses premiers concerts publics subsidiés par la Commune sous la direction de Léon Leboutte.

En sa séance du 23 novembre, à l'unanimité, le comité décide l'exclusion pure et simple de Jules Godon membre exécutant. Motif "Il a assisté à une répétition de la société des fanfares Ste Cécile en leur local ( Ecole Catholique ) à Aywaille". Deux membres du comité sont chargés de se rendre à son domicile pour l'informer de cette décision et le prier de ramener dans les plus brefs délais son instrument de musique et ses insignes qui appartiennent à la société.

# 1889

Elle fête ses 40 ans d'existence. Quatre de ses membres fondateurs sont encore en vie à cette époque et de grandes festivités marquent ce jubilé.

Elle fait alors appel à Clément Lambotte comme sous-directeur afin de donner un nouvel essor à l'école de musique.

Les Echos progressent et sont appelés aux fêtes organisées à Liège pour le jubilé de la chorale "Les Disciples de Grétry".

En janvier un nouveau règlement d'assistance aux enterrements est adopté :

- 1°) lors de l'enterrement d'un membre de la commission ou d'un membre exécutant, la fanfare jouera au grand complet sans indemnité
- 2°) pour un membre honoraire il sera délégué quatre à cinq musiciens payés à raison de deux francs chacun.
- 3°) la famille d'un membre honoraire pourra demander plus de cinq musiciens en payant deux francs par membre exécutant supplémentaire

Le 2 novembre un nouveau règlement général est approuvé et affichés au local des répétitions.

## Des Membres Honoraires.

Art. 15. Les Membres honoraires sont admis par la Commission et forment deux catégories.

Les Membres de la première catégorie paient dix francs, ceux de la seconde catégorie cinq francs, par année.

Art. 16. Ils peuvent assister à toutes les répétitions et séances données en leur honneur.

## Du corps exécutant.

Art. 17. Tout amateur qui désire faire partie du corps exécutant doit en faire la demande au Directeur et à la Commission.

Art. 18. Le père, la mère ou l'épouse d'un membre exécutant jouit des mêmes privilèges qu'un membre honoraire.

Art. 19. Les Membres exécutants s'engagent à consacrer leurs soins et leur talent au bien être et à la prospérité de la Société et à assister régulièrement aux leçons et exécutions musicales.

Art. 20. Toute exécution musicale devra être autorisée par la Commission.



Déjà un premier uniforme.

La date précise de cette photo n'est pas connue, on peut simplement considérer qu'au vu de l'année 1856 se trouvant à la partie supérieure du drapeau que ce cliché a été réalisé avant 1899 année du cinquantième anniversaire.

# 1888

Construction, sur la route de Comblain, de la salle le "Kursaal" par Emile Moxhon, local qu'il met à la disposition de la société ( celui-ci deviendra la Maison du Peuple et actuellement "Le Century").

La fanfare s'y établira jusqu'en 1905. Le 2 septembre pour l'inauguration de ce nouveau local les Echos recevront la chorale "Les Disciples de Grétry".

Art. 21. Pourront être exclus de la Société, par décision de la Commission, les Membres effectifs qui par paroles, actions, démarches, troubleraient l'union et le bon ordre de la Société. La même décision pourra être prise à l'égard des membres qui ne participeraient pas à une exécution, qui fréquenteraient mal les répétitions, aussi envers les membres qui par leur conduite en Société ou en dehors des réunions nuiraient au prestige et à la bonne réputation de la Société.

Art. 22. Tout membre qui est exclu de la Société ou qui ne la fréquente plus, perd ses Droits vis-à-vis de la Société.

Art. 23. Le drapeau ne peut sortir que pour une exécution ordonnée.

Art. 24. Tout membre exécutant qui sans motifs valables n'assisterait pas régulièrement aux répétitions, aux leçons, aux exécutions ou s'y rendrait trop tard, subira la réprimande et même l'exclusion de la Société par la Commission.

Art. 25. Pourront être soumis aux mesures disciplinaires stipulées à l'article 24, les membres qui, dans le cours d'une exécution ou d'une répétition, manqueraient aux Conventions.

Art. 26. L'accès du local des répétitions est interdit aux personnes ne faisant pas partie de la Société, un Cabinet spécial est réservé aux membres honoraires et aux parents des membres exécutants. Spécifiés à l'article 18.

Art. 27. Les instruments doivent être tenus dans un état constant de propreté et de bon entretien, les membres seront responsables de toute dégradation provenant de leur négligence.

## 1890

Dès 1890, en son local se donnent les premières séances de projections lumineuses (précurseur du cinéma).

## 1893

Les dépenses annuelles de la société s'établissent approximativement comme suit :  
( d'après les renseignements pris dans les livres de comptabilité )

- pour leçons données par messieurs Lambotte et Dumont	250 Frs
- pour achats de musiques et copies pour les musiciens	100 Frs
- pour droits d'auteurs	15 Frs
- pour ports de lettres et imprimés	10 Frs
- imprimeur pour programmes, cartes de convocation et autres	20 Frs
- pour recouvrement des quittances de membres honoraires	15 Frs
- pour éclairage et chauffage :	
6 mois d'hiver à 5 frs	30 Frs
6 mois d'été à 2,5 frs	15 Frs
305 litres de pétrole à 0,16 frs	50 Frs
réparations aux quinquets, mèches, verres	15 Frs
Charbon	20 Frs
- pour lavage des quatre petites salles	10 Frs
- pour placer les chaises et les pupitres au kiosque y compris diverses courses d'été	7,5 Frs
- pour accordage du piano	5 Frs
- pour 3 lavages de la grande salle à 7,5 frs	22,5 Frs
- réparation aux instruments, au local, au mobilier	100 Frs
- contributions	16,77 Frs
- assurance contre l'incendie	26,77 Frs
- pour assistance de musiciens aux enterrements	30 Frs
	Soit un total de 758,54 frs

Il est fait observer que les droits d'auteurs des pièces littéraires et les menus frais des séances musicales ne sont pas compris dans les dépenses énumérées mais qu'ils sont payés par le produit de la tombola organisée à chaque concert.

Quant à la location du local il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

## 1895

Léon Leboutte devient Président.

# 1896

Nouveau règlement d'ordre intérieur pour les membres exécutants

Règlement, d'ordre intérieur pour Messieurs les Membres exécutants  
des fanfares (Les Echos de l'Armbrière à Cysovaillé)

Les sous-signés s'engagent :

A payer une amende de deux francs pour chaque absence non motivée à exécution, au local, au village ou en dehors de la localité.

A verser chaque quinzaine une cotisation de dix centimes pour former une caisse de voyages où seront aussi versés les amendes.

A se rendre ponctuellement aux jours et à l'heure fixés, aux répétitions partielles ou d'ensemble qui leur seront désignées.

A ne prêter leur concours à d'autres réunions de musiciens sans l'autorisation du Président et du Directeur.

Messieurs les Membres de la Commission faisant partie du corps des exécutants, assistés du Président, sont chargés de faire respecter le présent règlement, ils décident, quand les absences aux exécutions pourront être motivées, ils jugent du degré d'assiduité des membres aux leçons et répétitions et décident l'exclusion en cas de manque d'assiduité du membre qui ne se sera pas amendé après qu'il lui auront fait des remontrances à deux reprises différentes.  
Fait à Cysovaillé le premier Mars 1896

# 1897

Plusieurs membres de la société de Remouchamps demandent pour suivre les répétitions des Echos et prendre part aux exécutions tout en observant les conditions du règlement. Ils sont admis moyennant un versement de 50 frs à prendre dans le subside qui leur avait été alloué par la commune, ce qu'ils ont admis.

Mais en juillet 1898 une lettre était adressée aux membres exécutants de Remouchamps pour leur signaler que vu leur absence aux répétitions, la commission les considérait comme ne faisant plus partie de la société et les priait d'avoir l'obligeance de remettre les objets appartenant aux Echos.

# 1899

Sous la Présidence de Jean Wilmotte, les Echos fêtent leurs cinquante ans d'existence et se voient octroyer le titre de **"FANFARE ROYALE"**.

Pour cet anniversaire le comité décide de rénover son drapeau et de remplacer l'année 1858 figurant à la partie supérieure par celle de la fondation de la société c'est-à-dire 1849.

A cette occasion, un festival est organisé le 13 août. Au programme, concerts promenades, réception, festival, courses vélocipédiques, feu d'artifice, banquet.

Pour ces manifestations les dépenses se sont élevées à 1381,80 frs. et les recettes à 1399,45 frs laissant un reliquat de 17,65 frs.

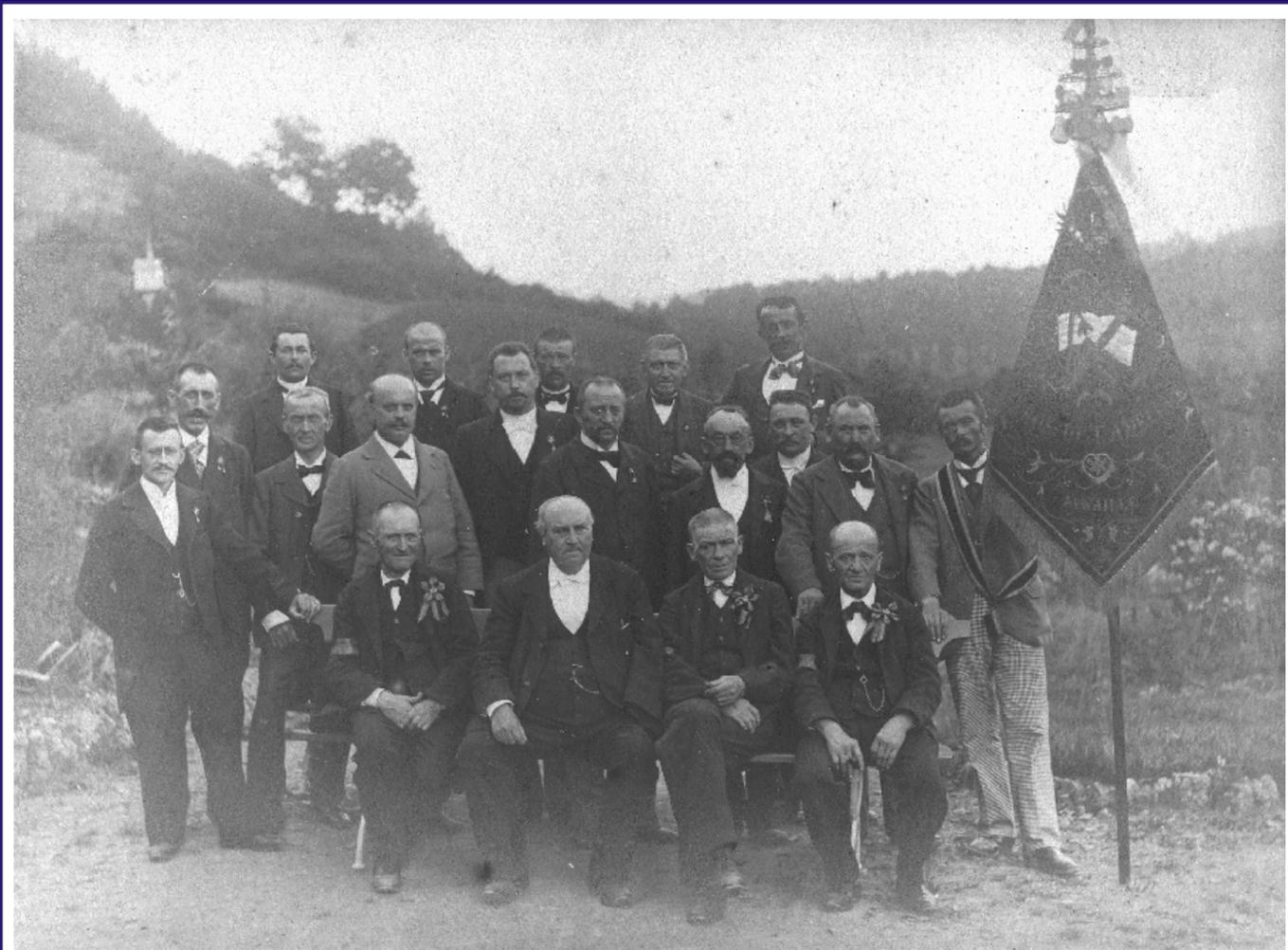
Le paiement des sociétés participantes s'effectuait par tirage au sort de primes.



1899 - Le cinquantième anniversaire

## Le conseil d'administration du cinquantième anniversaire

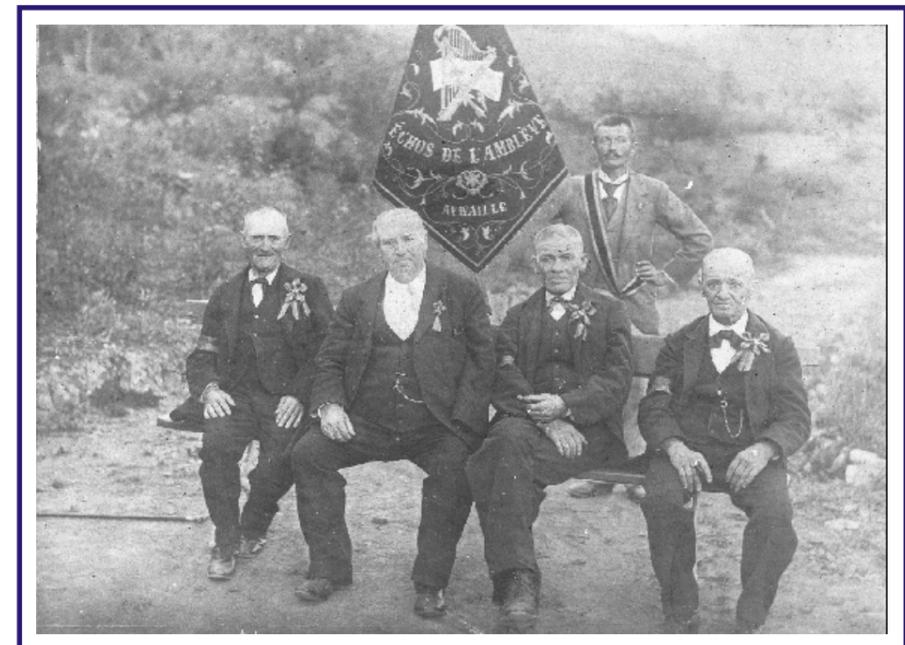
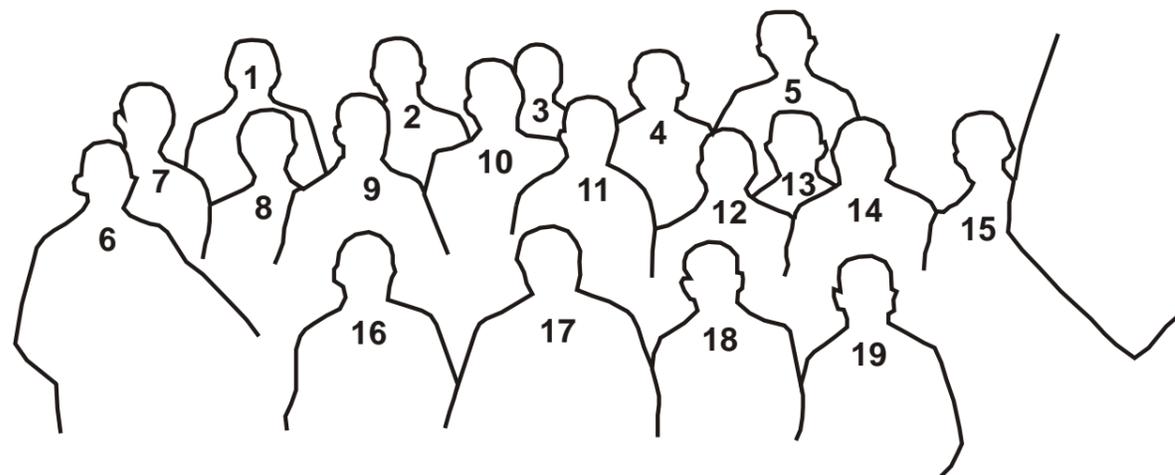
Photo prise par le Notaire Jules Kepenne dans sa propriété du Halage



1. François Cornesse - Employé à Cockerill -  
Petit-fils du Bourgmestre François Cornesse assassiné en 1859
2. François Grosmerch - Carrier
3. Joseph Godon - Carrier
4. Joseph Merten - Instituteur
5. Léon Huberty - Plombier et père de Lucie Huberty
6. Clément Lambotte - Peintre et sous chef de la société
7. Henri Flohimont - Tailleur de pierres - Photographe
8. François Gérard - Employé Communal - Beau père de l'instituteur Merten
9. Joseph Thiry - Docteur - Bourgmestre d'Aywaille en fonction (1896 à 1904)
10. Lucien Lhoist - Brasseur - Vice Président de la société
11. Léon Leboutte - Directeur musical
12. Jean Wilmotte - Entrepreneur - Président de la société
13. Ernest Lambercy - Secrétaire de la société - Grand-père de Charly
14. Oscar Cornesse  
Fils du Bougmestre François Cornesse et père de François n°1 ci-dessus
15. François Bonnesire - Cantonier de l'état

### Quatre des fondateurs encore en vie pour cet anniversaire

16. Henri Grodent - Arrière ou grand-père du ténor Robert Grodent ( Robert Vernay )
17. Joseph Odon Salmon - Premier Président de la société
18. Toussaint Levarlet - Arrière ou grand-père d'André Levarlet
19. Joseph Lambotte - Arrière ou grand-père de Félix Lambotte



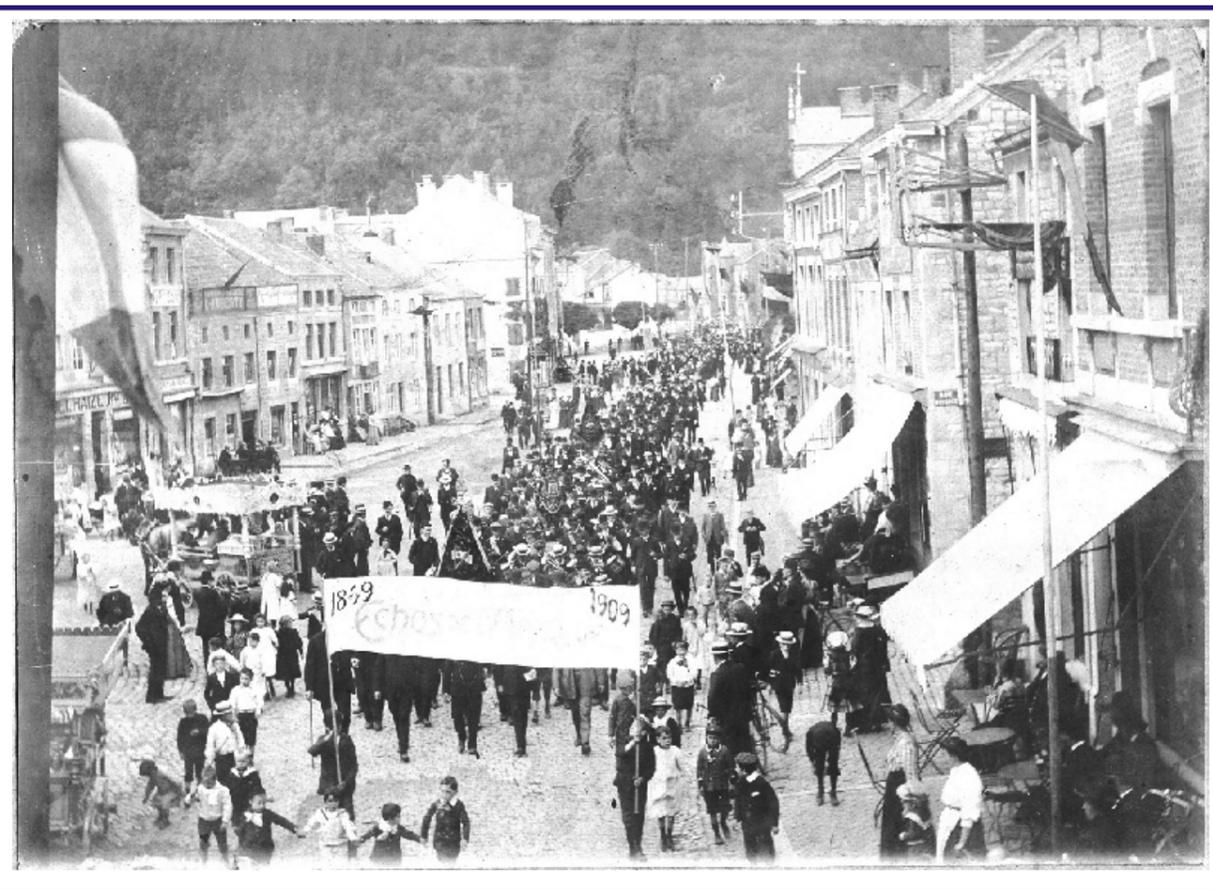
# 1900

Bruxelles et son Exposition Internationale les reçoivent. C'est le point de départ d'un nouvel effort. De nombreux répétiteurs apportent leur concours à l'école de musique. Gavage, Nivarlet, Courtoy se relayent aux pupitres pour la préparation de la série de concerts que les Echos donneront à Liège à l'occasion du jubilé des deux réputées chorales liégeoises : "Les Disciples de Grétry" et "La Légia".

# 1903 - 1904

Sont des années tristes. Les quatre fondateurs s'éteignent à quelques mois d'intervalle. Les animateurs et piliers sociaux: Moxhon, Lambercy, Cornesse les suivent dans la tombe. Il faut toute l'énergie des Lambotte, Thiry, Kepenne, Lhoist, Flohimont, Lambercy Ernest et Huberty pour ranimer les Echos et les conduire, sous la direction de Louis SORET, aux fêtes de l'Exposition Internationale de Liège en 1905.

Suite au décès d'Emile Moxhon, l'année 1904 verra la société changer de local et prendre en location la salle de Joseph Lenoir sise route de l'Enseignement à Aywaille. ( qui deviendra plus tard la salle "Schoune", sera rachetée ensuite par l'Athénée Royal qui l'exploitera et la détruira pour maintenant transformer l'emplacement en parking )



1909 - Défilé dans les rues d'Aywaille

# 1906 - 1909

L'activité est réduite. Seules les participations à des fêtes musicales dans les environs sont à signaler.

En 1909, sous la présidence de Jean Wilmotte, les Echos organisent un grand festival à l'occasion de leur soixantième anniversaire. Ces festivités obtiennent un gros succès.



1909 - Le soixantième anniversaire

# 1912

On fait appel à un nouveau chef afin de redynamiser l'activité qui fut assez réduite ces dernières années. C'est Antoine Pickmann qui prendra la baguette début de l'année 1913.

# 1918

L'armistice voit les Echos au premier rang pour acclamer les glorieux défenseurs de la Belgique. Ernest Lambercy accède à la présidence et après un intérim assuré par le sous directeur Frédérick Courtoy, Antoine Pickmann reprend, dès 1920, sa place au pupitre de chef et conduit la société de progrès en progrès.

A maintes reprises la fanfare se produit au cours des Expositions Internationales de Bruxelles et de Liège.

# 1924

Le septante-cinquième anniversaire sera commémoré par un festival permanent étalé sur les dimanches 18, 25 mai, 1er et 8 juin.

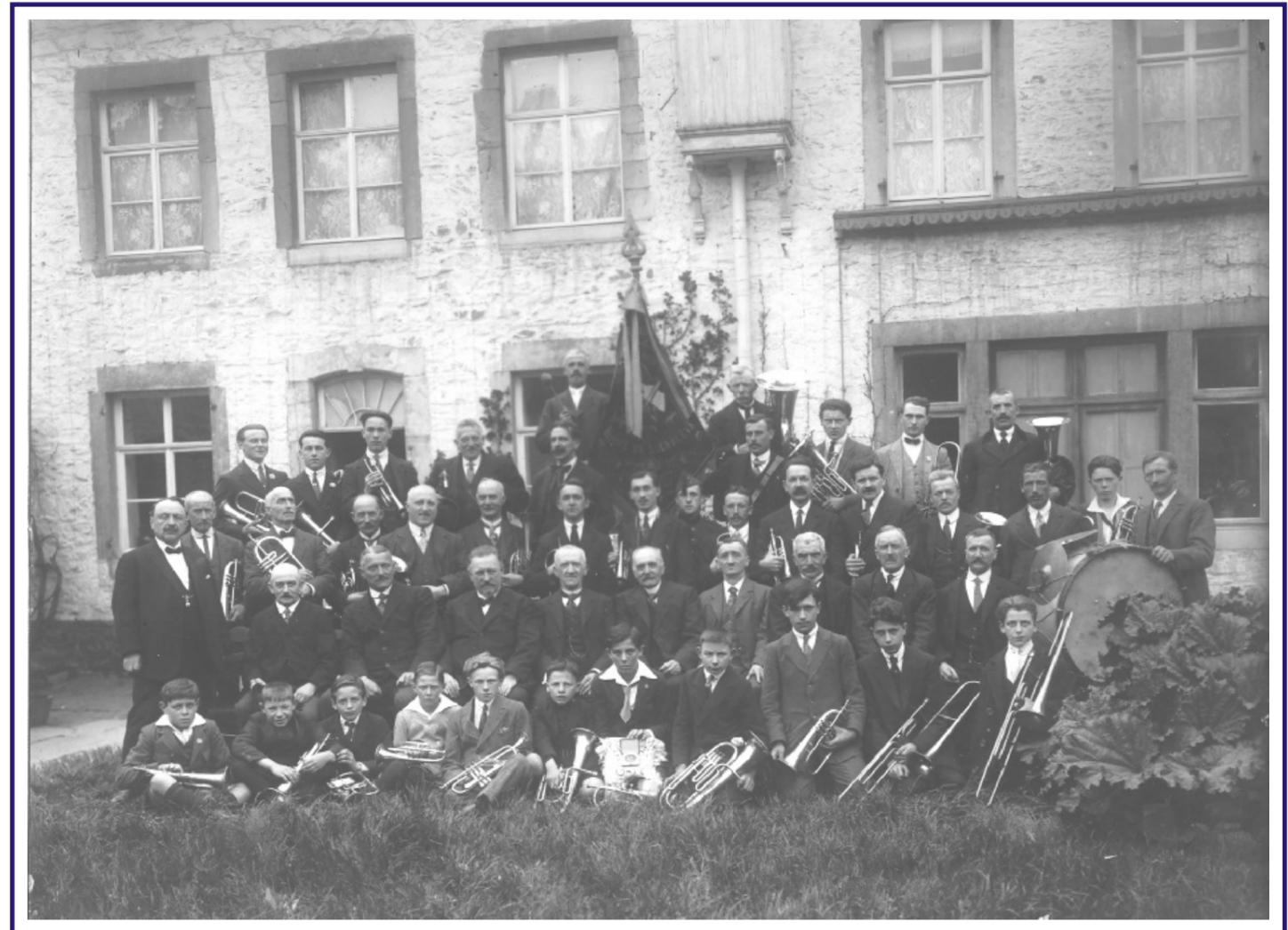
Plus de cinquante sociétés ont répondu à l'appel des organisateurs.

Le programme prévoit pour chaque jour de festival, un cortège en début d'après midi avec parcours des rues de la commune et arrivée à l'Hôtel de Ville où une réception est organisée pour les présidents, les directeurs et les porte-drapeaux de chaque société.

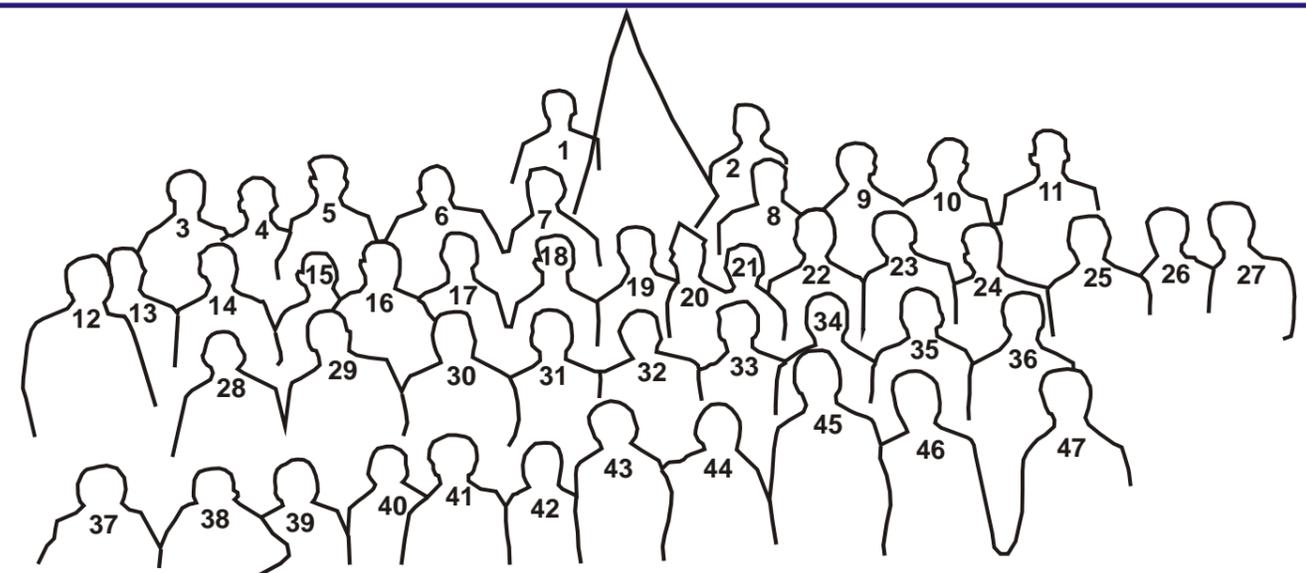
Ensuite exécutions musicales sur les 2 kiosques de la commune et sur 2 autres aménagés spécialement pour la circonstance rue du Chalet et rue de Dieupart.

Ce festival est doté de 3.000 frs de primes qui seront tirées au sort en vue de rétribuer les sociétés invitées.

Soucieux d'élargir le budget de ces festivités, le comité placé sous la présidence d'Ernest Lambercy propose d'écrire à leurs Majestés le Roi et la Reine. Deux semaines plus tard, une lettre émanant de Monsieur Max-Léo Gérard, secrétaire du Roi, fait part de la décision du Souverain d'octroyer aux Echos une médaille en vermeil en témoignage de sa sympathie. Cette décoration figure d'ailleurs au premier rang de la photo.



- |                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| 1.                    | 25.                 |
| 2.                    | 26. Alphonse leruth |
| 3. Dejardin           | 27.                 |
| 4. Edmond Nivarlet    | 28.                 |
| 5.                    | 29.                 |
| 6.                    | 30. Ernest Lambercy |
| 7.                    | 31.                 |
| 8.                    | 32.                 |
| 9. Alphonse Mullender | 33.                 |
| 10.                   | 34.                 |
| 11.                   | 35. Hubert Grodent  |
| 12.                   | 36.                 |
| 13. Lucien Nivarlet   | 37.                 |
| 14. Gavage            | 38.                 |
| 15.                   | 39.                 |
| 16.                   | 40.                 |
| 17.                   | 41. Jules Boulanger |
| 18.                   | 42.                 |
| 19. Maurice Nivarlet  | 43.                 |
| 20. Charles Lambercy  | 44. Omer Fierens    |
| 21.                   | 45. Henri Charlier  |
| 22. Fernand Cousin    | 46. Victor Close    |
| 23.                   | 47. Gustave Hanique |
| 24.                   |                     |



# Au Pouvoir communal et aux Habitants d'Aywaille

Le Comité de la Royale Fanfare «LES ÉCHOS DE L'AMBLÈVE» considère comme un devoir particulièrement agréable de vous adresser l'expression de sa vive gratitude pour le très grand empressement avec lequel vous avez répondu à ses appels et le très généreux appui financier que vous avez bien voulu lui accorder en vue de l'organisation des fêtes de son septante-cinquième anniversaire.

Pour donner à son festival permanent un éclat de particulière ferveur, votre vieille phalange musicale se permet encore d'espérer en votre sympathie active pour sa cause et vous demande d'orner vos maisons, d'arborer votre drapeau national et de recevoir dignement les quelque cinquante sociétés étrangères qui, les dimanches prochains, défilent dans nos rues et joueront sur nos kiosques.

Aywaille, le 11 mai 1924.

Le Secrétaire-Trésorier,  
J.-J. MASSART

POUR LE COMITÉ :  
Le Président d'Honneur,  
L. LAMBOTTE-DEBATTY

Le Président,  
E. LAMBERCY

Aywaille, Imp. E. Cousin

## La commission du 125ème anniversaire

Président d'Honneur : L. Lambotte - Debatty

Le Président : E. Lambercy      Le Secrétaire Trésorier : J.J. Massart

Les Vice-Présidents : L. Humblet - N. Schlosser

Le Secrétaire adjoint : F. Mercy

Les commissaires : Alph. Brévers - F. Cousin - J. Flohimont - H. Grodent - Ch. Lambercy - Jos. Lambotte

P. Lambotte - Alph. Mullender - L. Robert - Jos. Xhignesse

Cette même année, Fernand Cousin ayant démontré les nombreux avantages que présenterait la transformation des instruments pour passer au nouveau diapason, amène le comité à prendre la décision de financer ce changement.

L'exposition de Liège en 1930 voit les Echos afficher leurs programmes sur les kiosques du Gai Village Mosan et du Jardin d'Acclimatation.

L'effort se poursuit. La préparation d'un concours est envisagée. C'est à Stavelot que la société choisit de participer à son premier concours. Mais la mobilisation préventive de 1936 paralyse l'activité. Le projet doit être abandonné.

1849 VILLE D'AYWAILLE 1923

Festivités du 75<sup>me</sup> Anniversaire de la fondation de la  
Royale Fanfare «Les Echos de l'Amblève»  
Les DIMANCHES 18 et 25 MAI, 1 et 8 JUIN

## Grand Festival Permanent

(3000 FRs DE PRIMES)

sous les auspices de l'Administration Communale

Liste des Sociétés participantes et Ordre du Cortège de chaque journée :

### 1<sup>re</sup> JOURNÉE - DIMANCHE 18 MAI

- |  |              |
|--|--------------|
| 1. Fanfare «Ste CÉCILE»                      | Aywaille     |
| 2. «ROYAL TOURING-CLUB», trompettes          | Liège        |
| 3. «HARMONIE COMMUNALE»                      | Anthistes    |
| 4. Harmonie «L'UNION DES ANCIENS MILITAIRES» | Hamoir       |
| 5. Harmonie «LA CÉCILIENNE»                  | Cointe-Liège |
| 6. Fanfare «LA LIERNEUSIENNE»                | Lierneux     |
| 7. «HARMONIE COMMUNALE»                      | Laroche      |
| 8. Royale Fanfare «LES FRANCHIMONTOIS»       | Polleur      |
| 9. Royale Harmonie Ste CÉCILE»               | Welkenraedt  |
| 0. Royale Fanfare «LES ÉCHOS DE L'AMBLÈVE»   | Aywaille     |

### 2<sup>e</sup> JOURNÉE - DIMANCHE 25 MAI

- |   |                  |
|---|------------------|
| 1. Fanfare «LES ÉCHOS DE LA GROTTÉ»         | Remouchamps      |
| 2. Royale Fanfare «L'ORPHÉE»                | Stavelot         |
| 3. Fanfare «LES ARTISANS RÉUNIS»            | Comblain-au-Pont |
| 4. Chorale de la «GRANDE BACNURÉ»           | Herstal          |
| 5. Royale «PHILHARMONIQUE»                  | Pepinster        |
| 6. Fanfare «LES ÉCHOS DU ROCHER»            | Durbuy           |
| 7. «PHALANGE SYMPHONIQUE»                   | Sprimont         |
| 8. Harmonie «LA GÉNÉRALITÉ-HESDIGNONNE»     | Remicourt        |
| 9. Chorale «Ste MARGUERITE»                 | Liège            |
| 10. Symphonie «Ste MARGUERITE»              | Liège            |
| 11. ROYALE PHILHARMONIQUE»                  | Trooz            |
| 12. Royale Chorale Mixte «LA BOURGEOISE»    | Stavelot         |
| 13. Harmonie de                             | Nesonvaux        |
| 14. Royale Harmonie «LE ROCHER»             | Fontin-Esneux    |
| 15. Mirlitophile «LES JOYEUX HOZAIS»        | Ougrée           |
| 16. Royale Fanfare «LES ARMURIERS RÉUNIS»   | Prayon-Trooz     |
| 17. Royale Harmonie «LA LYRE ESNEUTOISE»    | Esneux           |
| 18. Royale Fanfare «LES ÉCHOS DE L'AMBLÈVE» | Aywaille         |

### 3<sup>e</sup> JOURNÉE - DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUIN

- |   |                    |
|---|--------------------|
| 1. Royale Fanfare «LES JOYEUX TRAVAILLEURS» | Hotton             |
| 2. Chorale de «L'ÉCOLE DE MUSIQUE»          | Amay               |
| 3. Royale Harmonie «ERMENCE»                | Bonnelles          |
| 4. Chorale «L'ORPHÉON»                      | Prayon-Trooz       |
| 5. Fanfare «LE PÉDALIER»                    | Stockay-St-Georges |
| 6. «CERCLE SYMPHONIQUE»                     | Heusy-Verviers     |
| 7. Harmonie «LES LIMITES LUXEMBOURGEOISES»  | Pelithan           |
| 8. Chorale «LES ARTISANS RÉUNIS»            | Stavelot           |
| 9. Fanfare «LES GAIS AMIS»                  | Fraiture-Comblain  |
| 10. «ROYALE FANFARE»                        | Esneux             |
| 11. «Chorale «LES SANS SOUCIS»              | Oneux-Comblain     |
| 12. Fanfare «LA RENAISSANCE»                | Ferrières          |
| 13. Chorale «LA VOIX DU PEUPLE»             | Lize-Seraing       |
| 14. Harmonie «UNION MUSICALE»               | Bois-de-Broux      |
| 15. Symphonie «L'AMICALE DE CRÈVE-CŒUR»     | Liège              |
| 16. «ROYALE PHILHARMONIQUE»                 | Dison-Verviers     |
| 17. Royale Fanfare «LES ÉCHOS DE L'AMBLÈVE» | Aywaille           |

### 4<sup>e</sup> JOURNÉE - DIMANCHE 8 JUIN

- |   |                   |
|---|-------------------|
| 1. Fanfare «LA PHALANGE»                    | Xhoris            |
| 2. Symphonie «L'AURORA»                     | Aywaille          |
| 3. Harmonie «LA FRATERNITÉ»                 | Hermée            |
| 4. Chorale «L'UNION FAIT LA FORCE»          | Housse            |
| 5. Fanfare de                               | Solières-Ben-Ahin |
| 6. Symphonie «LE RÉVEIL»                    | Bellaire          |
| 7. Fanfare «Ste CÉCILE»                     | Sprimont          |
| 8. Chorale «ARION»                          | Waimes            |
| 9. Fanfare «ROYALE UNION»                   | Xendremael        |
| 10. Royale Fanfare «LES ÉCHOS DE L'AMBLÈVE» | Aywaille          |

Programme complet des festivités du 75ème